

AU CŒUR DU DEBAT LITURGIQUE

NOUS voudrions montrer par cette courte étude, à travers quelques textes qui méritent d'être connus, que beaucoup de choses ont évolué ces derniers temps dans le domaine de la réflexion liturgique et qu'elle progresse aujourd'hui avec une ampleur jamais atteinte auparavant.

L'ENTHOUSIASME DE LA REFORME

Certes, nul ne peut nier que dès la mise en place de la réforme elle-même, une certaine autocritique s'est fait jour au sein de l'Église sur une mauvaise application de cette réforme « Cette réforme n'est pas sans danger en particulier celui de l'arbitraire, et par voie de conséquence, celui de la désagrégation de l'unité spirituelle de la communauté ecclésiale [...] la multiplicité des changements introduits dans la prière traditionnelle et commune a pu servir de prétexte à cet arbitraire [...] ce désordre que malheureusement on observe ici et là cause un grave préjudice à l'Église » disait Paul VI à l'audience générale du 3 septembre 1969.

Cependant rapidement ces avertissements furent emportés dans le torrent de l'enthousiasme de la réforme. Durant de nombreuses années et malgré l'évidente désertion des paroisses le discours est resté le même : « le missel actuel s'inscrit dans la plus ancienne tradition. C'est vraiment la messe de toujours tout en étant la messe de notre temps, exactement comme la messe de 1570 était la messe de toujours et la messe de son temps [...] Ce n'est pas sans parti pris que l'on pourrait l'accuser d'avoir vidé la célébration eucharistique de son contenu réel [...] Un examen objectif des textes et un bref survol de l'histoire suffisent pour faire taire ces objections » (Adrien Nocent La messe avant et après St Pie V, Beauchesne 1977)

Ajoutons à cela le témoignage de Mgr Weakland dans un article paru dans la revue America du 7 juin 1997. Mgr Rembert Weakland, archevêque de Milwaukee aux Etats-Unis, bénédictin, a été dès mai 1964 expert auprès du concilium de liturgie avant d'en devenir un des membres les plus actifs à partir de janvier 1968. Il sera par exemple choisi par Paul VI pour analyser personnellement avec lui et quelques autres experts les qualités et défauts de la messe normative présentée en 1968 par Mgr Bugnini. Nommé abbé primat des bénédictins en 1967, il sera un des principaux artisans de la réforme liturgique. Que dit-il de la réforme ?

« Si les Pères conciliaires ont commencé par la liturgie, c'est probablement parce que c'était le sujet qui avait été le mieux préparé au cours de la période préconciliaire. La réforme liturgique n'est pas née toute seule. Cette réforme était en gestation depuis déjà plusieurs décennies, d'abord dans les milieux monastiques, puis dans l'Église dans son ensemble. [...] La réforme liturgique fut fondée sur les recherches historiques et scientifiques de plusieurs décennies. Il s'agissait de trouver une réforme qui fût le produit de la réflexion la plus pointue de toute la tradition catholique romaine, s'appuyant en particulier sur la sagesse, l'expérience et la théologie de la période patristique. [...] Le renouveau liturgique n'est pas né de rien. Il ne manquait pas de racines historiques et traditionnelles. [...]

Le renouveau liturgique a été instauré par un concile œcuménique et non par un groupe d'extrémistes qui cherchaient un moyen de détruire l'Église. Il fut préparé de longue main par des gens intelligents et convaincus. »

Le RP Gy dans la revue du CNPL, *Célébrer*, déclarait dans le même esprit en août 1998 : « Grâce au père Wagner et au jésuite allemand Béa, un proche collaborateur de Pie XII, nous étions depuis des années en contact confiant avec le groupe que ce dernier avait chargé de travailler à une réforme liturgique et auquel on devait déjà la restauration de la vigile pascale et de la semaine sainte. Et à cet égard, la continuité entre Pie XII et la réforme liturgique de Vatican II est bien plus forte que la différence » C'est ce même père Gy qui répond dans *La Nef* d'avril 1999 à la question « Y a-t-il pour vous aujourd'hui une crise liturgique ? » « Non. Et lorsque j'interroge à ce sujet des catholiques des différentes parties du monde, une telle question leur est étrangère. En France, elle se pose à une petite minorité. Naturellement, aujourd'hui comme de tous les temps il peut y avoir des défauts : des prêtres qui célèbrent mal, des chants mal exécutés ou mal choisis, des fidèles qui arrivent en retard. » On reste stupéfait d'un tel constat désarmant de naïveté. On pourrait croire que les choses en resteraient là.

UNE REFLEXION NOUVELLE SE FAIT JOUR

Pourtant depuis quelques années, la réflexion au plus haut niveau de l'Église évolue et les a priori du passé semblent s'estomper. Faut-il le rappeler, la tradition liturgique latine représente une réponse aux aspirations les plus profondes de l'homme et son caractère sacré, substantiellement distinct du monde profane, tourné vers le mystère et l'adoration, dans le silence et la contemplation est un des rares remèdes qui soigne son âme blessée par un monde qui ne respecte pas les choses les plus élémentaires. Ce constat « populaire » commence à être partagé par de plus en plus d'autorités. On connaît bien sûr les déclarations nombreuses du cardinal Ratzinger sur le sujet. Les réflexions qu'il livre dans *Ma vie, Souvenirs (1927-1977)* (Fayard) sont particulièrement éclairantes :

« Le deuxième grand événement au début de mes années à Ratisbonne fut la publication du Missel de Paul VI, assortie de l'interdiction quasi totale du missel traditionnel, après une phase de transition de six mois seulement. Il était heureux d'avoir un texte liturgique normatif après une période d'expérimentation qui avait souvent profondément défiguré la liturgie. Mais j'étais consterné de l'interdiction de l'ancien missel, car cela ne s'était jamais vu dans toute l'histoire de la liturgie. Bien sûr, on fit croire que c'était tout à fait normal. Le missel précédent avait été conçu par Pie V en 1570 à la suite du Concile de Trente. Il était donc normal qu'après quatre cents ans et un nouveau concile, un nouveau pape présente un nouveau missel. Mais la vérité historique est tout autre: Pie V s'était contenté de réviser le missel romain en usage à l'époque, comme cela se fait normalement dans une histoire qui évolue. [...] Le décret d'interdiction de ce missel, qui n'avait cessé d'évoluer au cours des siècles depuis les sacramentaires de l'Église de toujours, a opéré une rupture dans l'histoire liturgique, dont les conséquences ne pouvaient qu'être tragiques. [...] les choses allèrent plus loin que prévu: on démolit le vieil édifice pour en construire un autre, certes en utilisant largement le matériau et les plans de l'ancienne construction. Nul doute que ce nouveau missel apportait une véritable amélioration et un réel enrichissement sur beaucoup de points; mais de l'avoir opposé en tant que construction nouvelle à l'histoire telle qu'elle s'était développée, d'avoir interdit cette dernière, faisant ainsi passer la liturgie non plus comme un organisme vivant, mais comme le produit de travaux érudits et de compétences juridiques: voilà ce qui nous a porté un énorme préjudice. Car on eut alors l'impression que la liturgie était « fabriquée », sans rien de préétabli, et dépendait de notre décision. Il est donc logique que l'on ne reconnaisse pas les spécialistes ou une instance centrale comme seuls habilités à décider, mais que chaque « communauté » finisse par se donner à elle-même sa propre liturgie. [...] Je suis convaincu que la

crise de l'Église que nous vivons aujourd'hui repose largement sur la désintégration de la liturgie, qui est parfois même conçue de telle manière - et si Deus non daretur- que son propos n'est plus du tout de signifier que Dieu existe, qu'il s'adresse à nous et nous écoute ».

Dans la revue *Antiphon* (N° 3 de 1998) le père Folsom, pro-président de l'Académie pontificale de liturgie Saint Anselme affirme : *« La question est de savoir si oui ou non les réformes liturgiques post conciliaires ont été d'une nature si radicales qu'elles ne constituent pas le développement de l'ancien rite romain mais la création d'un nouveau rite. Personnellement je pense que nous pouvons parler de deux rites ».*

L'année 1998 a également vu la publication à Rome de la thèse de doctorat de liturgie du père Giampietro sur la vie du cardinal Antonelli qui a été secrétaire de la commission conciliaire de liturgie et membre des différentes commissions de réforme liturgique. Son ouvrage, salué par l'Osservatore romano comme une **« étude de grande valeur »** contient une critique saisissante des commissions de réforme, critique qui semblait encore impossible il y a quelques années ; quelques extraits significatifs des différents souvenirs du cardinal Antonelli :

« Aujourd'hui à midi et demi la session du consilium ad exsequendam constitutionem s'est close. Il s'est agi d'une session constructive. Mais l'esprit ne me plait pas. Il y a un esprit de critique et d'intolérance à l'égard du Saint Siège qui ne peut conduire à de bons résultats. Et puis, une étude toute rationnelle de la liturgie et aucun souci de la vraie piété » (Journal du 30 avril 1965).

« Dans une réunion du consilium, celle du 19 avril 1967, Paul VI est intervenu personnellement. Et ce qui m'a frappé, c'est que parlant de la voie que prenait la mise en œuvre de la réforme liturgique, Paul VI s'est déclaré peiné parce qu'on faisait des expériences capricieuses dans la liturgie et, plus encore, désolé par certaines tendances vers une désacralisation de la liturgie. Pourtant il a réassuré le consilium de sa confiance. Et le Pape ne voit pas que tous les ennuis viennent de l'orientation que le consilium a donné à cette réforme » (journal du 19 avril 1967).

« Il n'y a pas de véritable organisation qui appelle à la réflexion. On avance, on avance, l'essentiel c'est de sortir quelque chose. Les schémas se multiplient sans qu'on n'arrive jamais à une forme véritablement pensée. » (Journal 23 avril 1967).

« Dans le consilium il y a très peu d'évêques qui aient une préparation liturgique spécifique, très peu qui soient de véritables théologiens. Ce dont souffre le plus vivement tout le consilium, c'est du manque de théologiens. On dirait qu'ils ont tous été exclus. Et c'est là un aspect dangereux. En théologie chaque mot, chaque geste traduit une idée théologique » (Note sulla riforma liturgica 1968-1978).

« Ce qui est triste pourtant [...] c'est une donnée de fond, une attitude mentale, une position préétablie, à savoir que beaucoup de ceux qui ont influé sur la réforme [...] et d'autres, n'ont aucun amour, aucune vénération pour ce qui nous a été transmis. Ils n'ont au départ aucune estime pour tout ce qui existe actuellement. Un esprit négatif, injuste et nuisible. Hélas, le pape Paul VI lui-même est un peu de ce côté. Ils ont peut-être les meilleures intentions mais avec cet esprit ils sont poussés plus à démolir qu'à restaurer » (Note sulla riforma liturgica 1968-1978).

Même si ce témoignage peut être jugé comme subjectif, il vient, avec l'accord des plus hautes autorités puisque cette thèse a été soutenue devant le cardinal Medina, singulièrement contrebalancer les jugements outrancièrement optimistes cités plus haut.

Fin 1998, le Saint Père dans son discours aux évêques américains reçus en visite *Ad Limina* faisait le bilan de trente ans de réforme liturgique ; cet important discours du Saint-Père met le doigt sur des déficiences qui sont très répandues :

« [...] C'est aussi l'occasion de réaliser que tous les changements n'ont pas toujours et partout été accompagnés des explications et de la catéchèse nécessaire ; dans quelques cas, il y a eu comme résultat un malentendu à propos de la nature même de la Liturgie, conduisant à des abus, à une polarisation, et quelquefois à de graves scandales [...].

À présent, l'enjeu est donc de dissiper les malentendus qu'il y a pu avoir et de trouver un point de juste équilibre, tout particulièrement en entrant plus profondément dans la dimension contemplative du culte, qui inclut le sens du respect, la révérence et l'adoration qui sont les dispositions fondamentales de notre relation avec Dieu [...].

Le sacerdoce ministériel, qui trouve sa racine dans la succession apostolique, confère au prêtre ordonné des pouvoirs et des responsabilités qui sont bien différents de ceux que les fidèles laïcs possèdent. Les pouvoirs et les responsabilités du prêtre ordonné sont au service du sacerdoce commun et sont relatifs au déploiement de la grâce baptismale de tous les chrétiens (cf. Catéchisme de l'Église Catholique, N° 1547). Le prêtre n'est donc pas seulement celui qui préside, mais aussi celui qui agit en la personne du Christ [...].

Par participation active, on doit certainement entendre que tous les membres de la communauté prennent part à un acte du culte par leurs gestes, leurs paroles, leur chant et leur service. Cette participation est tout sauf quelque chose d'inerte et passif. Néanmoins, participation active n'exclut pas la passivité active de silence, de repos ou d'écoute : bien plus elle l'exige [...].

La participation consciente demande que la communauté soit proprement instruite dans les mystères de la Liturgie, de peur que l'expérience du culte ne dégénère en une forme de ritualisme. Mais cela ne veut pas dire qu'il doive y avoir un effort constant à rendre explicite ce qui est implicite, car ceci conduit bien souvent à une verbosité et à une informalité qui sont étrangères au rit romain et qui finissent par rendre profane l'acte du culte. Encore moins, cela signifie-t-il la suppression de l'expérience subconsciente qui est vitale dans une liturgie qui se déploie à partir de symboles qui parlent autant à l'inconscient qu'au conscient. L'usage du vernaculaire a certainement ouvert aux fidèles les trésors de la Liturgie, mais cela ne veut pas dire que le Latin doive être totalement abandonné, et encore moins les chants qui sont si magnifiquement adaptés au génie du rit romain. Si l'expérience subconsciente est ignorée par le culte, on crée un vide affectif et un manque de dévotion; la Liturgie peut donc devenir non seulement trop verbale mais aussi trop cérébrale. Encore une fois, ce qui marque le rit romain, c'est l'équilibre qu'il garde entre la pauvreté et la richesse émotionnelles: ce rite nourrit le cœur comme l'esprit, le corps comme l'âme ».

(Adresse de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II aux évêques des diocèses des Etats de Washington, de l'Oregon, du Montana, de l'Idaho et de l'Alaska, le 9 octobre 1998)

De nombreux évêques ont fait état de la perte du sens du sacré en Europe au cours du dernier synode. On pourrait déjà se réjouir de toutes ces avancées. Mais y a-t-il une véritable recherche des remèdes à apporter?

Un autre remarquable article de Mgr Rembert Weakland témoigne de cette interrogation de la hiérarchie. Dans la revue catholique *America* du 20 février 1999, il a publié une étude intitulée « Liturgie et consensus » dans lequel il analyse la réforme liturgique et son avenir.

Il y étudie sereinement, sans polémique et objectivement les positions des différents analystes critiques de la réforme liturgique, de ceux qui veulent la « **réformer** » elle-même à ceux qui sont partisans de son abandon. On dira que son objectivité est normale, mais nous pouvons au contraire dire qu'elle témoigne d'un climat favorable à un véritable débat qui n'existait pas jusque là. On peut enfin défendre la liturgie traditionnelle sans être assimilé à l'image du fidèle vieillissant qui entrant dans le « quatrième âge » se souvient avec nostalgie de la liturgie de son enfance : « *Cependant, maintenant, la situation est différente dans la mesure où ce ne sont plus seulement les personnes d'un certain âge - ceux qui ont connu la liturgie d'avant le Concile - qui sont devenus les plus ardents avocats de l'usage tridentin, mais une foule plus jeune, de néophytes* », déclare Mgr. Weakland, pour ajouter plus loin « *ce groupe est actuellement très actif, recrutant de plus en plus d'adhérents, demandant de plus en plus d'induits pour revenir aux pratiques liturgiques préconciliaires, publiant et utilisant de plus en plus de documents catéchétiques préconciliaires* ».

Il y a, là, la reconnaissance d'un véritable courant jeune et dynamique. Mais ce constat de Mgr. Weakland s'accompagne d'une analyse plus profonde sur les causes de l'existence de tels courants. Pour lui, il y a eu rupture lors de l'introduction du nouveau rite:

« La révision présentée par les bureaux romains s'appuyait sur des études historiques de la liturgie et cherchait à retrouver l'esprit de l'âge d'or de la fin de l'époque patristique. Elle avait donc des racines historiques mais elle constituait une nette rupture par rapport à la liturgie préconciliaire, au point d'ailleurs qu'elle était plus radicale que ne l'avaient peut-être envisagé certains évêques ».

« Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi Jean-Paul II a éprouvé une compassion particulière pour ceux qui avaient du mal à accepter les réformes liturgiques du Concile. La discontinuité était plus grande qu'ils n'étaient préparés à le supporter ».

Et les exemples qu'il donne sont bien connus de tous :

*« Depuis une vingtaine d'années, tant d'abus se sont commis au nom de l'accent excessif mis sur la créativité du groupe rassemblé, au détriment de la nature du rite lui-même et de l'usage de l'Église universelle... Je pense en particulier aux symboles de foi « **maison** » qui ne tiennent aucunement compte de la tradition, à des Prières eucharistiques qui ne parlent guère de Dieu, à la lecture de textes contestables en lieu et place de l'Écriture, et autres choses de ce genre ».*

« Nombre de ces adaptations, aussi bien intentionnées soient-elles, s'accompagnent d'une méconnaissance de la liturgie et de sa nature essentielle ».

« Malheureusement, la plupart des chants et hymnes créés pour la liturgie, tant les textes que la forme musicale, ont été et continuent à être d'une navrante platitude, convenant mieux au cinéma et au juke-box qu'à l'église ».

« La musique n'a-t-elle pas, au contraire, été souvent inspirée par le cinéma, la comédie musicale et les concerts des chanteurs contemporains, ou encore par des émissions télévisées - divertissements ou émissions religieuses ? La présidence des cérémonies ne s'inspire-t-elle pas souvent du style décontracté adopté par les présentateurs des « tables rondes » télévisées ? Une discussion sur ce point serait utile et intéressante ».

Et il conclut par:

« N'avons-nous pas réduit le sens du transcendant et la juste perception de la présence de Dieu et de son rôle dans la liturgie? »

Certes, Mgr. Weakland n'est pas devenu un adepte du missel tridentin et il regrette sans doute son extension mais il prône désormais le dialogue, la réflexion et le consensus sur un sujet dont il était impossible de discuter il y a quelques années si on était un tenant de la liturgie traditionnelle : *« Si le dialogue ne s'établit pas, si nul n'est capable d'amener les différents groupes à une discussion fructueuse, l'avenir ne nous apportera guère de clarté. Malheureusement, certains pensent que les avocats du rite tridentin, les restaurateurs et les rubricistes finiront par gagner la bataille, pendant que les réformateurs, fatigués, risquent de se décourager, de renoncer à poursuivre leur action en faveur du renouveau liturgique valide que souhaitait le Concile. »*

Dans le même esprit citons également un extrait de la conférence que devait prononcer le cardinal George Basil Hume, archevêque de Westminster, le 25 juin 1999 à la *Washington Theological Union* ; (la mort l'a emporté une semaine avant) mais son texte est là encore l'expression d'une nouvelle réflexion dans la hiérarchie catholique.

« Pour ma part, j'aurais voulu toutefois partager avec d'autres une inquiétude concernant la foi de notre peuple dans la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. La communion dans la main, le déplacement du Saint Sacrement du maître-autel, l'absence de genuflexion ont, d'après mon expérience, affaibli le respect et la dévotion dus à un si grand sacrement. Les gestes extérieurs expriment une disposition intérieure et, en même temps, ils contribuent à favoriser l'attitude adéquate. Les évêques ont, dans l'ensemble, voulu avoir une manière commune de célébrer la messe dans leurs diocèses. Plus récemment, nous avons été incités à faire coexister les nouveaux rites avec le rite tridentin de 1962. C'est sans doute une sage manière de procéder ».

CONCLUSION

Tous les éléments cités montrent la légitimité des arguments de ceux qui sont attachés à la liturgie traditionnelle qui désormais n'est plus considérée comme une anomalie dans l'Église mais voit désormais consacrer son développement. On peut espérer que dans le dialogue nouveau qui s'instaure, les tenants de la liturgie traditionnelle sauront utiliser la richesse spirituelle et théologique du missel tridentin mais aussi faire preuve de pédagogie afin de donner à ceux des fidèles qui en ressentent cruellement le besoin d'accéder à ces trésors de la liturgie romaine. Le débat liturgique est à nouveau ouvert, il ne faudrait pas en manquer le déroulement mais au contraire y entrer avec toute la force que donne la tradition véritable.

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES LITURGIQUES